

# POURQUOI FAIRE APPEL AU DÉPARTEMENT ET À SES PARTENAIRES ?



Parce que le département possède un vivier d'expertises à votre service pour un accompagnement global et pour répondre à toutes les questions que vous vous posez.

**C'est ce que l'on appelle l'ingénierie territoriale.**

## QU'ENTEND-ON PAR « INGÉNIERIE TERRITORIALE » ?

- > C'est de la « matière grise », de l'intelligence collective en complément des aides financières.
- > Le département mobilise un ensemble d'expertises et d'appuis spécifiques au bénéfice de votre collectivité territoriale.

### DES MOYENS HUMAINS :

des femmes et des hommes à votre écoute pour comprendre vos besoins et vous accompagner.

### DES COMPÉTENCES :

des savoir-faire dans différents domaines (aménagement, développement local, environnement, urbanisme, bâtiments, culture, etc.).

### DES MÉTHODES :

réalisation de diagnostic et d'études, conduite de projets, organisation de la mise en œuvre opérationnelle, etc.

### DE NOMBREUSES EXPERTISES SPÉCIFIQUES :

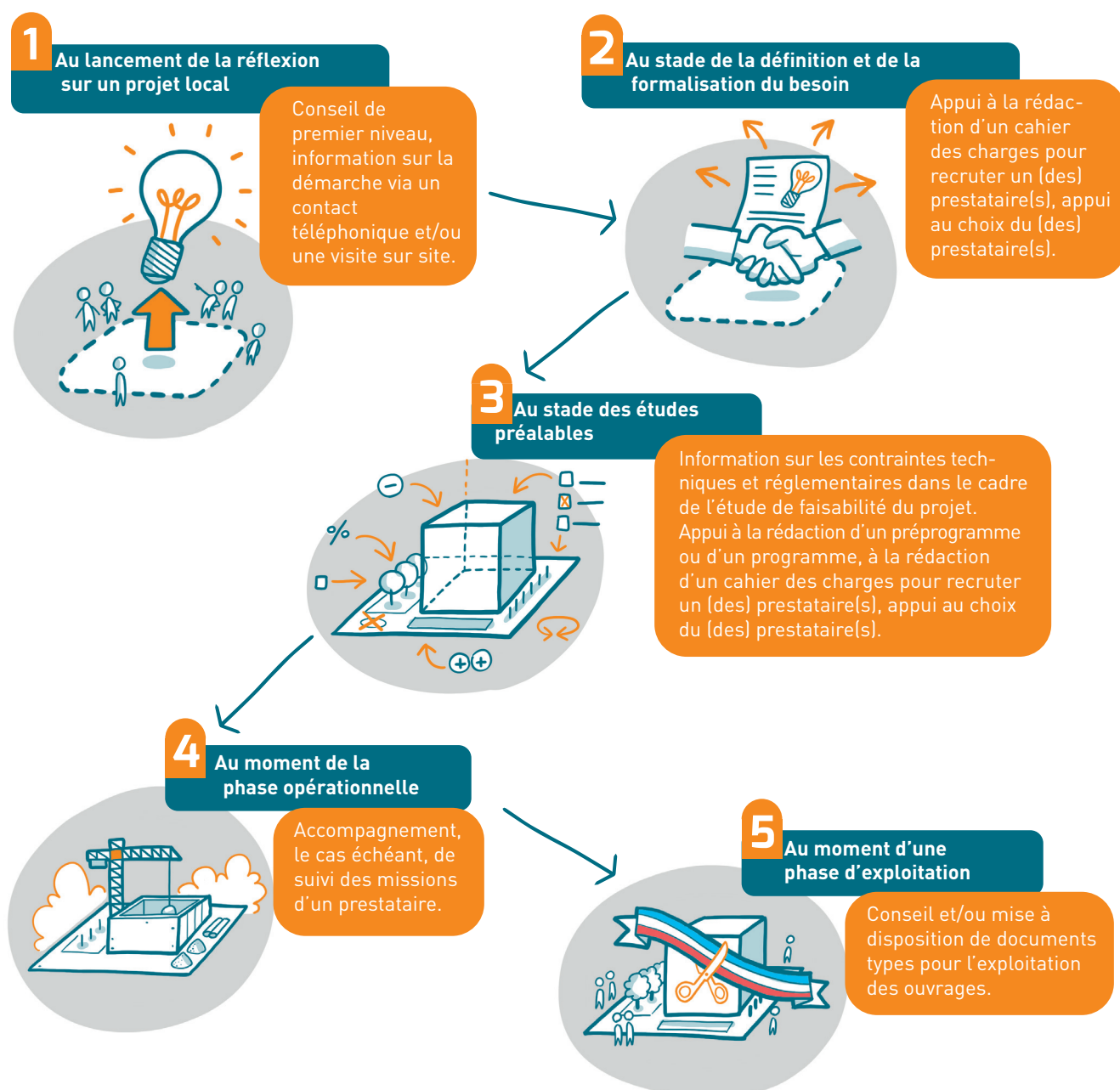
administratifs, juridiques, financiers, techniques, thématiques, méthodologiques.



# QU'EST-CE QU'UNE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE ?

L'assistance à maîtrise d'ouvrage consiste à aider et accompagner un maire, un président d'EPCI, dans la définition de son projet. Elle apporte au maître d'ouvrage un conseil en amont, indépendant des bureaux d'études, des constructeurs/opérateurs du projet.

## À QUEL MOMENT LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET SES PARTENAIRES PEUVENT-ILS INTERVENIR POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PROJETS ?



# MODE D'EMPLOI DES FICHES D'INTERVENTIONS THÉMATIQUES



AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE

Thème / Rubrique

## Déléguer la compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise

Type d'accompagnement

Contenu de l'accompagnement

### → DESCRIPTIF

Le Conseil départemental a fait le choix d'inscrire l'ensemble de ses politiques publiques dans le cadre de la solidarité du territoire. Conscient des enjeux économiques des EPCI, le département souhaite ainsi soutenir les territoires pour renforcer leur attractivité en favorisant la création et le développement d'entreprises et d'emplois à travers la délégation de la compétence d'octroi d'aides à l'investissement des entreprises.

### → EXEMPLES

Je suis une communauté de communes, qui souhaite favoriser l'attractivité du territoire et la création d'entreprise. Je veux accompagner et apporter une aide financière à un porteur de projet dans son implantation sur mon territoire. Je suis sollicitée par une entreprise pour la création d'un nouvel atelier de production, l'extension d'un bâtiment industriel, et je souhaite leur apporter un soutien financier et favoriser leur implantation et leur projet de développement.

### → MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement du Conseil départemental peut porter à différentes étapes du projet, de l'étude de la demande jusqu'au versement de la subvention.

Les interventions portent sur :

- L'accompagnement des EPCI afin d'apporter un avis technique sur les projets.
- Le montage du dossier de demande d'aide en matière d'investissement immobilier des entreprises.
- Le suivi de la délégation de la compétence d'octroi d'aides à l'investissement des entreprises.

Sur quoi porte l'accompagnement

### ACCOMPAGNEMENTS ET LIVRABLES POSSIBLES

- > Rédiger les conventions de délégation de la compétence d'octroi d'aides en investissement des entreprises entre les EPCI et le Département ainsi que les conventions tripartites ou quadripartites en matière d'immobilier d'entreprise.
- > Assurer le versement de l'aide financière à l'entreprise.

### BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Entreprises éligibles au règlement de chaque EPCI.

### PRÉREQUIS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > Accompagnement gratuit.
- > Calendrier du projet.
- > Un interlocuteur dédié.

Qui peut être accompagné ?

### INTERVENANTS POSSIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

- > Haute-Garonne Ingénierie

Experts associés

À qui s'adresser pour demander un appui ?

### CONTACTS EXPERTS

Conseil départemental de la Haute-Garonne  
Direction pour le développement équilibré du territoire.  
ddet@cd31.fr - 05.34.33.43.61.

### CONTACT PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

[FAIRE UNE DEMANDE](#)

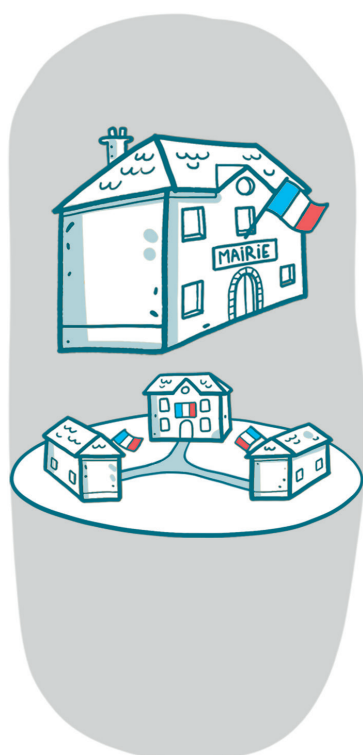


# COMMENT SOLLICITER LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET SES PARTENAIRES ?

## 1. PREMIÈRE POSSIBILITÉ : je passe par la plateforme d'appuis aux territoires

[collectivites.haute-garonne.fr](http://collectivites.haute-garonne.fr)

**FAIRE UNE DEMANDE**



1. Saisit la plateforme via le formulaire de contact

2. Accuse réception

4. Répond et fait une proposition d'accompagnement

5. Accepte

6. Débute l'accompagnement



**HAUTE-GARONNE  
PLATEFORME  
D'APPUI  
AUX TERRITOIRES**  
[collectivites.haute-garonne.fr](http://collectivites.haute-garonne.fr)

**LA PLATEFORME**  
Accuse réception, contacte l'expert responsable de la prestation, informe les experts associés, coordonne et suit le traitement de la demande.

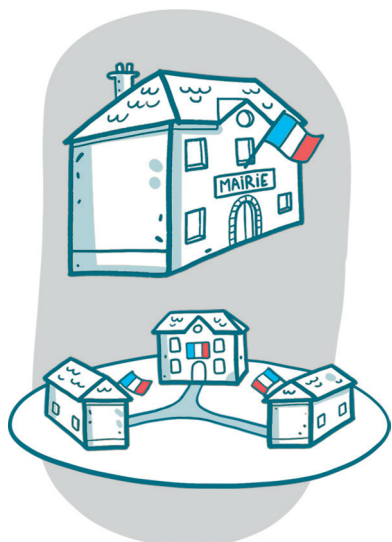
3. Informe, coordonne et suit



**L'ENSEMBLE DES EXPERTS**

Traitent la demande et peuvent organiser une visite pour clarifier le besoin et évaluer le niveau d'intervention.

## 2. DEUXIÈME POSSIBILITÉ : je saisis directement l'expert (mentionné dans le paragraphe « Contact » de la fiche d'intervention)



1. Saisit directement l'expert par courrier ou par mail

2. Répond et fait une proposition d'accompagnement

3. Accepte

4. Débute l'accompagnement



**L'EXPERT**

Accuse réception et traite la demande. Il peut organiser une visite pour clarifier le besoin et évaluer le niveau d'intervention.

# LA PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES, C'EST QUOI ?



**HAUTE-GARONNE  
PLATEFORME  
D'APPUI  
AUX TERRITOIRES**

[collectivites.haute-garonne.fr](http://collectivites.haute-garonne.fr)

La plateforme regroupe des expertises coordonnées

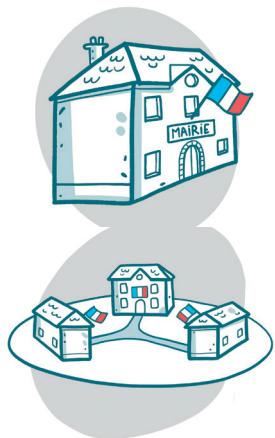
> 4 principes guident notre action :

**Compétence, Neutralité, Réactivité, Proximité**

En Haute-Garonne,  
ce n'est pas un guichet unique  
(Possibilité de passer par la Plateforme  
ou de saisir l'expert directement)



# LA PLATEFORME D'APPUI AUX TERRITOIRES, COMMENT ÇA MARCHE ?



Je souhaite monter un projet de développement territorial, choisir une procédure de marché public, me former, etc.

> **J'adresse une demande à la plateforme d'appui aux territoires :**

[collectivites.haute-garonne.fr](http://collectivites.haute-garonne.fr)

**FAIRE UNE DEMANDE**

LA PLATEFORME VA INFORMER, MOBILISER ET COORDONNER  
LES EXPERTISES DU DÉPARTEMENT ET DES SATELLITES

31 Haute-Garonne

**c|a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

Accompagnement en amont  
de tout projet d'urbanisme,  
d'architecture ou lié à  
l'environnement et au paysage



Actions de promotion  
et de commercialisation  
touristiques, etc.

**CDG31** CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE LA HAUTE-GARONNE

Management, gestion des RH  
et de la santé au travail.



Le Syndicat réalise des travaux de dévelop-  
pement et d'entretien des réseaux d'électri-  
cité et d'éclairage public et des actions en  
faveur de la transition énergétique.



**HAUTE-GARONNE  
NUMÉRIQUE**

Infrastructures numériques,  
Déploiement de la fibre optique,  
Développement des usages et  
services numériques.



Observatoires, Études, ingénierie de  
projets, assistance administrative,  
financière et juridique, informatique,  
urbanisme, formations



Assistance en matière  
d'eau potable, assainissement



Actions environnementales,  
sensibilisation au public, etc.



Le service départemental d'incendie et  
de secours (SDIS) de la Haute-Garonne  
est l'établissement public qui gère l'en-  
semble des sapeurs-pompiers du départ-  
ement et leurs moyens.

**L'ENSEMBLE DES  
RESSOURCES  
DÉPARTEMENTALES  
À VOTRE SERVICE !**



Tourisme, activité et emploi, aménagements routiers,  
culture, habitat, agro-écologie, transition écologique,  
démocratie participative, routes, etc.

# LE RÉSEAU DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE DÉPARTEMENTALE : LES EXPERTS DÉPARTEMENTAUX ET LES PARTENAIRES



## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne dispose d'une ingénierie qualifiée capable d'accompagner et de soutenir les projets des communes et intercommunalités ainsi que ses propres projets de maîtrise d'ouvrage départementale au bénéfice des citoyens haut-garonnais. Fort d'un socle d'expertises très large, et d'une ingénierie sectorielle (mobilité-transport, tourisme, routes-infrastructures, culture-sport, biodiversité-agro-écologie, environnement-santé, habitat, lutte contre la précarité sociale, insertion-emploi, etc.



## HAUTE-GARONNE INGÉNIERIE

La nouvelle agence d'ingénierie territoriale est un établissement public administratif créé à l'initiative du Département de la Haute-Garonne pour accompagner les communes et les intercommunalités (655 adhérents) dans l'exercice de leurs compétences. Elle est présidée par le Président du Conseil départemental. Elle peut mobiliser des compétences liées au développement des territoires urbains, périurbains, ruraux et de montagne à travers son ingénierie territoriale (appui à des projets de territoire, études, documents de planification, assistance technique au montage de projets et recherche de cofinancements, etc.). Elle apporte conseil et assistance dans les domaines juridique, financier, de l'urbanisme et de l'informatique. Elle exerce également une mission d'information et de formation des élus locaux pour laquelle elle est agréée par le Ministère de l'Intérieur.



## LE CAUE : CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Créé à l'initiative du Conseil départemental, le CAUE est un organisme associatif né de la loi sur l'architecture de 1977. Le CAUE conseille gratuitement les collectivités locales pour promouvoir la qualité urbaine, architecturale et paysagère. Dans ce cadre, le CAUE accompagne les élus et leurs services dans leurs projets d'équipement et d'aménagement du cadre de vie, de l'aide à la décision à leur réalisation : projet de construction, rénovation, extension ou transformation d'un bâtiment ; choix d'urbanisation et d'aménagement du territoire ; valorisation des paysages urbains et naturels. De même, le CAUE conseille les particuliers sur leurs projets de construction et de rénovation et développe des actions de sensibilisation auprès de tous publics en appui des politiques de collectivités locales.



## HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE

Créé en juin 2016 à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne, le Syndicat Mixte Ouvert Haute-Garonne Numérique est composé du Conseil départemental, des Communautés d'Agglomération (Le Muretain et le SICOVAL) et de 15 Communautés de communes. Il est chargé du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du département à l'exception des communes adhérentes à Toulouse Métropole, des villes de Muret, Plaisance-du Touch et Ramonville-Saint-Agne.

Dans le cadre d'une Délégation de Service Public, il a contractualisé avec le groupe Altitude Infrastructure via la société de projet Fibre 31, pour assurer le déploiement de la fibre optique entre 2018 et 2022 sur l'ensemble de son territoire d'intervention : 278 000 prises, 548 communes, plus de 500 000 habitants.

Au-delà de sa mission d'aménagement numérique, Haute-Garonne Numérique accompagne ses membres, en coordination avec le Conseil départemental, pour le développement des usages et services numériques. Il porte, à cet effet, un fond dédié.



### HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT

Une dynamique de partage pour faire évoluer les comportements.

Le syndicat Haute-Garonne Environnement (HGE) a été créé en 1991 à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Outil de sensibilisation et de concertation sur l'environnement, il réunit le Conseil départemental, 270 communes du territoire haut-garonnais, des associations et des organismes compétents dans le domaine de l'environnement, du développement durable et de l'éducation.



### HAUTE-GARONNE TOURISME

Haute-Garonne Tourisme est un organisme créé à l'initiative du Conseil départemental. Il contribue au développement et au dynamisme du tourisme départemental.

Haute-Garonne Tourisme a plusieurs missions et domaines d'intervention : fédérer, informer et stimuler tous les acteurs publics et privés du département, mettre en place la stratégie de développement touristique, collecter et mettre à disposition les informations touristiques et faire la promotion de son offre touristique en France et à l'étranger.



### SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE (SMEA RÉSEAU 31)

Le Réseau31 est un syndicat mixte composé de 243 adhérents (228 communes et 15 intercommunalités) qui intervient sur l'ensemble du grand cycle de l'eau et s'inscrit totalement dans la transition écologique pour protéger et préserver nos milieux naturels. Réseau31 a mis en place une gouvernance et une organisation de ses services basées sur des objectifs de proximité, de transparence et de solidarité. Réseau31 oriente ses actions dans le cadre d'une performance durable et efficiente.



### LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

de la Haute-Garonne est l'établissement public qui gère l'ensemble des sapeurs-pompiers du département et leurs moyens. Situé à Colomiers, il est dirigé par un officier supérieur de sapeurs-pompiers.

Le SDIS relève de deux autorités : Le Préfet pour la gestion opérationnelle et la Présidente du conseil d'administration pour la gestion administrative et financière.

Il est financé par les collectivités locales (Conseil départemental, Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et administré par des élus locaux.

L'organisation du SDIS 31 repose sur :

Une direction située à Colomiers. On y retrouve les services supports : formation, finances, technique, ressources humaines, volontariat, affaires juridiques, communication, etc. Elle héberge aussi l'école départementale, le centre de traitement de l'alerte (réception des appels 112 et 18) et le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours.

4 groupements territoriaux

34 centres d'incendie et de secours



### LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

de la Haute-Garonne est un établissement public administratif généré par les lois de décentralisation. Partenaire des collectivités et établissements publics du département, il accompagne les élus dans la gestion globale et le management de leurs ressources humaines, à travers un ensemble de missions obligatoires et optionnelles. Le CDG31 est le partenaire RH des élus employeurs.

Il met à leur disposition les compétences et expertises de ses 120 agents, grâce à leur spécialisation mais aussi par la transversalité de leurs modes d'action.

Tiers neutre de confiance, garant de l'égal traitement des agents publics territoriaux, et de l'éthique du service public, sa mission principale est la gestion des ressources humaines, et de tous les actes qui jalonnent la carrière des fonctionnaires, du recrutement jusqu'au départ à la retraite.



### LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE

L'établissement public local composé de 585 communes et de Toulouse Métropole, est un acteur clé du département de la Haute-Garonne en matière de service public de l'énergie. Il est un outil de mutualisation à l'échelle départementale rendant l'accès à l'énergie et à la transition énergétique plus efficace et égalitaire pour nos collectivités et nos concitoyens.

Il veille à la qualité de l'électricité distribuée aux Haut-Garonnais, qu'ils habitent en milieu rural ou en zone urbaine. Il développe le réseau d'électricité pour notamment accueillir les futures productions d'énergie renouvelable. Il réalise des travaux d'investissement tels que l'enfouissement et le renforcement du réseau public d'électricité. Il gère un réseau de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques. Il mène également une politique volontariste en matière de gestion de l'éclairage public visant à éclairer juste.

Le Syndicat apporte enfin son expertise aux communes du département pour les conseiller en matière d'économies d'énergie. Il réalise des diagnostics énergétiques des bâtiments publics et de l'éclairage public. Il accompagne les communes dans leurs différents projets de transition énergétique comme par exemple les installations photovoltaïques.